



Éditorial

Le temps des paradoxes

Après la pandémie de COVID-19 terminée par un «retour à la normale» qui précéda d'une semaine la tentative d'invasion de l'Ukraine, après un risque de pénurie énergétique évité de justesse et une pénurie de matières premières bien réelle, l'espoir était grand de tourner, en changeant d'année, une page bien sombre.

Pourtant, le vécu actuel de la population suisse est marqué par le paradoxe.

À peine les risques extérieurs écartés pour notre pays, c'est l'inflation qui fait son retour brutal. Le pouvoir d'achat s'effrite, miné par les augmentations de prix, des loyers aux coûts de la santé en passant par l'alimentation et les matières premières. Et pourtant, l'économie affiche des performances insolentes. Le manque criant de main-d'œuvre pousse les salaires à la hausse et le recours au filet social à la baisse.

Sur fond d'une guerre d'usure qui s'installe en Europe, des innombrables conflits plus ou moins oubliés autour du monde, la barbarie du 7 octobre produit une onde de choc. Horreur et impuissance devant l'embrasement meurtrier du Proche-Orient tétanisent chacune et chacun. Venus d'une région que beaucoup considèrent comme proche, les cris des victimes innocentes submergent d'autant plus les consciences que tout appel à la paix semble attiser la fureur aveugle.

À Val-de-Ruz, l'hiver précoce de début décembre renvoie aux rassurants images d'Épinal du «bon vieux temps». Inutile de boudier son plaisir; il convient de saluer cette bouffée d'oxygène pour nos remonte-pentes et nos centres de sports d'hiver. Cela n'empêchera pourtant pas 2023 de figurer en tête des années les plus chaudes jamais mesurées. La canicule estivale, la sécheresse et les événements extrêmes, dans notre canton aussi, en sont un indice tangible. Voilà qui achève de nous déboussoler.

Face à tant d'incertitudes, grande est la tentation de se recroqueviller et de regarder vers l'arrière. Pourtant, l'humanité a toujours eu besoin de nouveauté pour progresser.

Tout en faisant preuve de prudence, regarder résolument vers l'avant pour trouver les clés de notre avenir, tel est l'équilibre qu'il faut trouver. Encore un paradoxe pour entamer une année 2024 porteuse de tous les espoirs.

Le Conseil communal

Conseil général

Lors de sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Budget 2024: accepté avec amendements, y compris le préfinancement de CHF 495'000 pour le Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane ainsi que le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2024	À l'unanimité		
Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027: pris en considération	38	0	1
Demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000 pour la finalisation du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz: acceptée	37	0	2
Création d'une société anonyme à but non lucratif concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes: acceptée	À l'unanimité		
Postulat PO23.002 «Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane (GSC), quelle place pour les membres de l'association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane?»: classement accepté	20	19	0
Postulat PO23.003 «Organisation d'états généraux de l'accueil parascolaire»: classement accepté	À l'unanimité		
Postulat PO23.004 «Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale»: classement accepté	À l'unanimité		
Postulat PO23.005 «Échelon annuel»: refusé	19	20	0
Postulat PO23.006 «Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire»: accepté	22	13	4
Postulat PO23.007 «Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon-Amont»: accepté	24	0	15
Motion populaire M23.003 «Création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane»: classement accepté	À l'unanimité		
Motion M23.004 «Quelle est la demande réelle pour le parascolaire?»: classement accepté	20	19	0
Motion M23.006 «Créons des assemblées citoyennes à Val-de-Ruz»: refusé	15	19	4

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à une interpellation et à cinq questions.

La motion M23.005 «Des cours d'école répondant aux défis actuels» a été retirée en début de séance.

Noël sans danger

À la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de passer de belles fêtes sans incident, voici quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tels que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est impératif de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance. Posez les couronnes sur un plateau incombustible et, lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

Il existe des couvertures d'extinction, proposées par l'ECAP au prix de CHF 10/pièce, disponibles au guichet communal à Cernier. C'est un moyen simple à utiliser et peu coûteux pour couvrir et ainsi étouffer les débuts d'incendie. Placez la couverture dans un endroit bien visible et facilement atteignable. Il est conseillé d'en avoir une à portée de main dans la cuisine, par exemple.

Après les fêtes, les sapins de Noël sont repris dans les déchèteries communales, sans leur décoration, bien entendu.



L'image du mois

En 2022, 1'878 tonnes d'ordures ménagères ont été récoltées dans la commune; la taxe au sac en couvre les frais.

Pour les six déchèteries, les écopoints (papier-cartons: 897 tonnes; verres: 756 tonnes; alu-fer blanc: 38 tonnes) et les bio-déchets (1'934 tonnes), les charges sont couvertes à 20% par l'impôt et à 80% par la taxe annuelle restée stable à CHF 65 par unité de ménage.



Ateliers philo

Dès le mois de janvier 2024, des ateliers philo se tiendront à la bibliothèque publique communale à Fontainemelon. Ces rencontres seront conduites par Kathy Wildi, praticienne certifiée pour l'animation d'ateliers SEVE qui combine deux pratiques différentes, mais complémentaires, à savoir la pratique de l'attention et la pratique du dialogue philosophique destinées tant aux enfants qu'aux adolescents.

Ces rencontres ont pour but de développer chez ces derniers une pensée réflexive, créative et critique, ainsi que de les amener à exprimer leur opinion tout en respectant celle de l'autre.

Ces animations ont lieu les **mercredis après-midi, de 15h30 à 16h30**, avec pour thématiques:

- 17 janvier: être solidaire, c'est quoi?
- 21 février: liberté, où est-tu?
- 20 mars: philo-jeu, tu préfères quoi?
- 17 avril: le harcèlement, c'est quoi?

Ces ateliers débutent par une courte pratique de l'attention, suivie d'une brève introduction à la philosophie. Un album, en lien avec le sujet de l'atelier, est lu et une discussion en découle.

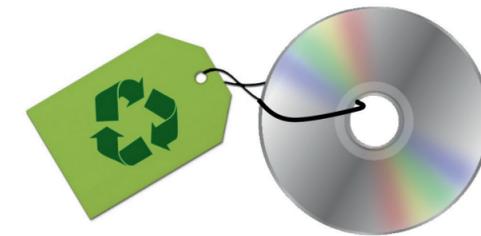
Ces rencontres sont indépendantes les unes des autres. Elles peuvent être suivies dans leur intégralité ou séparément. Les inscriptions se font auprès des bibliothécaires ou à l'adresse biblio.val-de-ruz@ne.ch.

Pour les enfants (dès 5 ans) et les adolescents.

Trier, c'est valorisant

Les CD et les DVD sont composés à 90% de polycarbonate. Ils contiennent aussi de l'aluminium, des vernis, des pigments et des matériaux issus des étiquettes collées. Les disques argentés ne représentent pas de problèmes particuliers du point de vue des substances qu'ils contiennent. Ils peuvent être incinérés avec les ordures ménagères; cependant, leur recyclage est une meilleure solution, car le polycarbonate est une matière première secondaire très demandée. Cela est dû au fait que les coûts de fabrication du matériau neuf sont élevés et que celui-ci conserve la plupart de ses propriétés après recyclage. Cela permet également d'économiser du pétrole, qui est une ressource non renouvelable.

Lors de son recyclage, le polycarbonate est séparé des autres substances, puis transformé en granulats. Bien que les caractéristiques du polycarbonate recyclé soient pratiquement les mêmes que celles du matériau neuf, il n'est pas possible de l'utiliser pour fabriquer de nouveaux disques. Les exigences en matière de propriétés optiques sont trop élevées. Le matériau recyclé est donc utilisé pour d'autres produits (par exemple dans les ordinateurs ou l'industrie automobile). Les CD, CD-ROM et DVD sont à remettre dans les points de vente qui commercialisent des équipements électroniques. Ils ne sont pas acceptés dans les déchèteries communales.



Retraite, premier pas

Le 30 novembre dernier, la Commune et la Fédération neuchâteloise des retraités ont organisé une séance d'information à l'attention des nouveaux retraités. Durant la partie plus conviviale qui s'ensuivit, ces derniers ont pu échanger avec les représentants des 15 associations présentes à cette occasion.

La rencontre s'est déroulée à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin et a rencontré un franc succès avec plus de 90 participants. Plus d'informations sur le site internet communal.

Noctambus

À partir de **vendredi 15 décembre 2023**, un progrès sensible pour les jeunes adeptes de culture alternative est offert par le Noctambus. En effet, le départ de Bikini Test est proposé à 03h15 avec le Noctambus en provenance de Saignelégier (B N22) afin d'attraper en gare de La Chaux-de-Fonds la correspondance à destination de Neuchâtel (B 450).

À Val-de-Ruz, la course dessert les arrêts suivants: Fontainemelon, Ferme Matile à 03h36, Cernier, centre à 03h40, Fontaines, Le District à 03h43 et enfin Boudevilliers, centre à 03h47.

PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

2022

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

23.02.2018

14.03.2018

16.02.2019

13.03.2019

09.02.2020

29.03.2020

Les Bugnenets-Savagnières (photos: Muriel Morand-Pilot, marraine de l'Observatoire).